



AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIVENTÙ 2025-20

Rilativu à a :

RIVISIONE DI U REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE È INTERCUMUNALITÀ "TERRITORII, PIEVE È PAESI VIVI" PER U PERIODU 2026-2031 : UN NOVU PATTU CHÌ GARANTISCE UN SVILUPPU EQUITABILE, EQUILIBRATU È DUREVULE DI I TERRITORII

VU le Règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuentù, notamment l'article 30,

VU la lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuentù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDÉRANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Ghjuventù di a Corsica qui prévoit que « Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, de saisir la commission organique « Sviluppu ecunomicu, Trasporti è Affari Europei » afin de produire un avis sur le sujet,

La commission réunie le 16 décembre 2025

SALUE le choix de maintenir un niveau élevé de soutien au bloc communal dans un contexte financier particulièrement contraint.

CONSIDERE le règlement d'aide aux communes et aux intercommunalités comme un levier structurant au service de la cohésion territoriale et de la solidarité entre l'ensemble des territoires de l'île.

SOULIGNE la cohérence globale du dispositif avec les orientations de la révision du PADDUC, notamment en matière de maîtrise foncière, d'équilibre territorial et de développement durable.

SOULIGNE la priorité clairement affirmée en faveur des territoires ruraux, de montagne et de l'intérieur.

APPROUVE le principe d'un cadre pluriannuel offrant visibilité, stabilité et capacité de projection aux équipes municipales.

SALUE l'introduction de critères destinés à renforcer l'équité territoriale, en tenant compte du potentiel financier, de l'effort fiscal et, pour certaines communes, du poids des résidences secondaires. La commission **RÉAFFIRME** cependant la nécessité de la mise en place d'un statut de résident.

RECONNAIT une orientation politique assumée en faveur d'une redistribution renforcée au bénéfice des territoires les plus fragiles et **APPELLE** à une meilleure prise en compte de ces difficultés dans le contexte budgétaire contraint.

SOUTIENT la création d'une réserve stratégique conditionnée à des engagements concrets, notamment en matière de lutte contre la spéculation foncière et immobilière.

APPROUVE la prise en compte d'objectifs liés à la préservation du foncier agricole et à la promotion de la langue corse.

SOULIGNE l'importance d'un accompagnement accru en ingénierie pour les petites communes et les territoires ruraux.

APPELLE à prévoir des marges de souplesse clairement encadrées et objectivées dans l'application des règles d'engagement et de mandatement.

INSISTE sur la nécessité d'éviter toute situation injuste pour les familles corses attachées à leur patrimoine familial (*a casa di paese*).

RECOMMANDÉ le renforcement des dispositifs d'accompagnement technique et administratif au bénéfice des communes les plus fragiles.

PRECONISE la mise en place d'une évaluation à mi-parcours du règlement, à l'horizon 2029, associant les élus, les territoires et la jeunesse.

SOUHAITE la mise en œuvre du règlement garantit une équité effective entre les communes ainsi qu'une lisibilité durable des dispositifs d'aide.

TIENT À AFFIRMER son plein soutien aux maires, représentant le premier échelon de démocratie locale, dont les agressions se sont multipliées ces dernières années.

DÉTAILS DU VOTE : EXPRIMÉS

Favorables : 13

**A Presidente di a cummissione « Sviluppu ecunomicu,
Trasporti è Affari Europei »,
Pauline Santelli**